

INSERTIONS.

Rassemblement de troupes de 1867.

Mise au concours.

L'administration militaire fédérale met au concours pour le rassemblement de troupes fédéral qui aura lieu cette année pendant le courant du mois de Septembre entre Fribourg et Payerne, la fourniture de *pain, viande, avoine, foin, paille et bois*.

Les soumissionnaires devront adresser leurs offres cachetées avec la suscription: „Fournitures pour le rassemblement de troupes de 1867“ et l'indication du nom et du domicile, ainsi que du genre de fourniture, au Commissariat des guerres central à Berne, d'ici au 15 Août 1867, à midi au plus tard.

Pour informations ultérieures, s'adresser au soussigné ou aux Commissariats des guerres cantonaux à Berne, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel.

Berne, le 20 Juillet 1867.

Le Commissariat fédéral des guerres:
G. LIEBI, colonel.

Mise au concours.

L'administration militaire fédérale met au concours pour le rassemblement de troupes fédéral qui aura lieu cette année pendant le courant du mois de Septembre entre Fribourg et Payerne, la fourniture d'environ 100 à 140 muids (saum) de *vin*.

Les soumissionnaires ont à adresser, avec des échantillons de produits indigènes ou étrangers, leurs offres cachetées portant la suscription: „Soumission pour fourniture de vin au rassemblement de troupes de 1867“, à l'autorité soussignée, d'ici à jeudi 15 Août 1867, à midi au plus tard.

Pour plus amples informations, on est prié de s'adresser au soussigné ou aux Commissariats des guerres cantonaux à Berne, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel.

Berne, le 20 Juillet 1867.

Le Commissariat fédéral des guerres:
G. LIEBI colonel.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la place vacante par suite de démission du Commissaire en chef des guerres, avec traitement annuel de fr. 5000-6000.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de postuler sont priés d'adresser leurs offres par écrit, d'ici au 15 Août, au Département soussigné.

Berne, le 24 Juillet 1867.

Le Département militaire fédéral.

Emprunt fédéral de 1857.

L'intérêt semestriel de cet emprunt, échéant au 15 Juillet prochain, sera acquitté à dater de ce jour, contre restitution du coupon (N° 21) aux lieux de paiement ordinaires.

Berne, le 6 Juillet 1867.

La Caisse fédérale.

Publication.

Depuis quelques temps il arrive assez fréquemment que des personnes pensionnées de Naples, pour service militaire qu'elles y ont fait dans le temps, s'expatrient pour se rendre en Amérique ou en tout autre pays étranger et perdent par le fait leurs pensions.

Dans le but de remédier à cet état de choses et de prévenir autant que possible de semblables pertes pour l'avenir, nous croyons devoir attirer l'attention de toutes personnes qui se trouvent au bénéfice de semblables pensions, sur les dispositions y relatives des capitulations militaires, d'après lesquelles les dites pensions ne peuvent être touchées que pour autant, que ceux qui y ont droit, habitent leur patrie ou le royaume des deux Siciles, soit aujourd'hui celui d'Italie.

Afin de pouvoir jouir d'une pension à l'étranger, il est de toute nécessité d'en obtenir, avant de s'expatrier, la permission formelle du Ministère italien; et comme dans la règle ces permissions ne s'accordent que pour une ou deux années au plus, il est particulièrement recommandé à ceux qui sont dans le cas de faire un séjour plus prolongé à l'étranger de prendre leurs mesures pour faire renouveler à temps la permission dont il s'agit.

Berne, le 10 Juillet 1867.

Le Commissariat supérieur des guerres:

G. LIEBI, colonel.

Mise au concours.

Par décision du Conseil fédéral du 3 courant, la place de *buraliste* à la Chancellerie fédérale est mise au concours.

Indépendamment de certificats constatant la jouissance des droits civiques, on demande que le postulant soit en état de tenir la correspondance française et de traduire de l'allemand en français. La connaissance de la langue italienne est à désirer.

Le traitement annuel attaché à cette place est pour le moment fixé à fr. 2000 jusqu'à fr. 2200, et pourra être augmenté en raison des services que le titulaire rendra.

Les inscriptions sont admises jusques fin du mois courant à la Chancellerie fédérale, qui se réserve de faire subir un examen aux postulants.

Berne, le 12 Juillet 1867.

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, *franco de port*, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

Conducteur de l'arrondissement postal de St Gall. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 15 Août 1867, à la Direction des postes à St. Gall.

1) *Buraliste et facteur* à Thal (St. Gall). Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 7 Août 1867, à la Direction des postes à St. Gall.

2) *Conducteur* pour l'arrondissement postal de Berne. Traitement annuel fr. 1020 au moins. S'adresser, d'ici au 10 Août 1867, à la Direction des postes à Berne.

3) *Facteur postal* à Sion. Traitement annuel fr. 750. S'adresser, d'ici au 12 Août 1867, à la Direction des postes à Lausanne.

4) *Aidé de contrôle* à la Direction des télégraphes. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 10 Août 1867, à la Direction des télégraphes à Berne.

5) *Télégraphiste* à Thal (St. Gall). Traitement annuel fixe fr. 120 à 240, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 Août 1867, à l'Inspection des télégraphes à St. Gall.

6) *Buraliste et facteur* à Gisikon (Lucerne). Traitement annuel fr. 520. S'adresser, d'ici au 5 Août 1867, à la Direction des postes à Lucerne.

7) *Buraliste postal* à Boltigen (Berne). Traitement annuel fr. 600. S'adresser, d'ici au 5 Août 1867, à la Direction des postes à Berne.

8) *Facteur de lettres* à Altdorf. Traitement annuel fr. 720. S'adresser, d'ici au 2 Août 1867, à la Direction des postes à Lucerne.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1867
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.07.1867
Date	
Data	
Seite	465-468
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 596

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.